

# BAC Pro AP

## Aménagements Paysagers



Grenoble Saint-Ismier

1 chemin  
de Charvinière  
38330 St-Ismier

04 76 52 03 63

Voie scolaire

Apprentissage

Etre capable d'exercer des missions d'encadrement, des réalisations paysagères au sein d'une entreprise.

### Objectifs de la formation

Le Bac Pro AP est une formation complète axée sur la connaissance des techniques d'aménagements paysagers de la protection de l'environnement, des techniques d'entretien et de la connaissance des végétaux.

### Contenus de la formation

#### Quatre modules d'enseignement général

- MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles
- MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

#### Six modules d'enseignement technique et professionnel

- MP 1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
  - MP 2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager
  - MP 3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
  - MP 4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
  - MP 5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers
  - MAP : Module d'Adaptation Professionnelle
- 
- Formation délivrant une attestation de compétence de conduite en sécurité
  - Formation S.S.T (Sauveteur - Secourisme au Travail)

### Période en milieu professionnel

**Lycéens** : un stage en milieu professionnel de 14 à 16 semaines est prévu.

**Apprentis** : environ 40 semaines sur deux ans.

### Activités sur le terrain

- Organisation du chantier d'aménagement
- Mise en place et entretien des végétaux (Préparation des sols, choix et implantation des végétaux, taille, tonte, arrosage, diagnostic de l'état des végétaux)
- Mise en place et entretien d'infrastructures (Terrassement, constructions paysagères, pose de réseau)

### Conditions d'inscription

**Lycéens** :

- Pour une admission en seconde professionnelle ou générale et technologique le recrutement est assuré selon la procédure académique AffelNet. (Procédure d'Affectation des Elèves par le Net)
- Pour une admission en première Bac Professionnel, contacter l'établissement qui vous proposera un rendez-vous et vous donnera un dossier d'inscription qui sera examiné en commission d'affectation. Admission en fonction des places disponibles.

**Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1<sup>er</sup> vœu et nous contacter.**

**Apprentis** : Pour une admission en première Bac Professionnel ou en Terminale Bac Professionnel, **prendre rendez-vous pour un entretien de motivation au 04 76 52 03 63**. Se présenter muni des copies des bulletins scolaires des deux dernières années, d'une lettre de motivation, d'un CV, d'une photo.

## Coût pédagogique et rémunération

### Voie scolaire

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite, comme celle de la voie scolaire. Les périodes de stage par la voie scolaire font l'objet d'une gratification.

### Apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

## Baccalauréat

Les épreuves du baccalauréat se déroulent en CCF ( contrôle en cours de formation) au cours de l'année de première et de terminale et en épreuves terminale nationales en fin d'année de terminale.

## Orientation post Bac

- CS arboriste élagueur et CS Constructions paysagères par apprentissage au CFPPA de Grenoble-St Ismier
- BTS Aménagements paysagers par voie scolaire ou apprentissage au Lycée ou CFPPA de Grenoble - St Ismier
- Autres BTS, BTS, IUT, formations universitaires

## Débouchés

- Emploi en tant que technicien supérieur au sein d'organismes publics et privés (Entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de ministère...) concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion. Les aménagements paysagers recourent des objectifs variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel...
- Technico-commercial en fournitures et matériels pour les espaces verts, conseil
- Technicien supérieur dans un service de recherche, développement, formation
- Chef d'agence, chef de service, chef d'entreprise

